

Arrêté portant nomination des membres de la commission extra-municipale « Sports et vie associative »

Le Maire de la Commune de SAINT-JUST,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27/04/2026 portant création de la commission extra-municipale « Sports et vie associative » ;

Considérant que cette commission a pour objet d'associer les élus, les associations sportives et culturelles ainsi que les acteurs de la vie associative locale à la réflexion et à la mise en œuvre des actions conduites par la commune dans ces domaines ;

Considérant qu'il appartient au Maire de fixer la composition et les modalités de fonctionnement des commissions extra-municipales ;

ARRETE :

ARTICLE 1er

Sont nommés membres de la commission extra-municipale « Vie culturelle » :

- Georges BERTELOOT
- Andra VIGLIETTI
- Anne DIATTA
- Cathy SABATIER
- Christian SANSONE
- Corinne COMBES
- David DUGARET
- Gisèle AMOUROUX
- Guilhem VIANES
- Luvas VIDERA
- Ludivine CLOT
- Marc DANIEL
- Sophie REYNES

ARTICLE 2

La commission extra-municipale « Sports et vie associative » est une instance consultative.

Elle est animée par l' élu en charge des sports et de la vie associative.

Elle peut être réunie à l'initiative du Maire ou de son représentant.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié aux personnes concernées et pourra être modifié en tant que de besoin.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Just,

Le 06 mai 2026

Le Maire
Yves QUESADA



Le Maire: - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.